

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

**Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Madame la Secrétaire d'État,
Mes chers Collègues,**

Au titre de l'année 2026, le projet de budget du Ministère des Finances et du Budget est arrêté à **681 762 750 500** FCFA en autorisations d'engagement (AE) et à **676 351 300 500** FCFA en crédits de paiement (CP).

Par programme, ce Projet de budget est réparti comme suit :

Programme n°1011 : Pilotage, Coordination et Gestion administrative

Pour l'exercice 2026, les crédits de ce programme sont arrêtés à **269 427 231 412** FCFA en AE et en CP.

Par nature économique de dépenses, ces crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **3 945 206 532** FCFA en AE et en CP ;
- Acquisition de biens et services : **2 216 179 067** FCFA en AE et en CP ;
- Transferts courants : **253 265 845 813** FCFA en AE et en CP ;
- Transferts en Capital : **10 000 000 000** FCFA en AE et en CP.

Programme n°2032 : Gestion des Ressources douanières et Protection de l'Économie

Pour l'exercice 2026, les crédits de ce programme sont arrêtés à **75 907 486 076** FCFA en AE et à **71 431 586 076** FCFA en CP.

Par nature économique de dépenses, ces crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **15 114 040 000** FCFA en AE et en CP ;

- Acquisition de biens et services : **7 582 994 760** FCFA en AE et en CP ;
- Transferts courants : **8 051 451 316** FCFA en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **16 159 000 000** de FCFA en AE et **15 683 100 000** de FCFA en CP ;
- Transferts en Capital : **29 000 000 000** de FCFA en AE et **25 000 000 000** de FCFA en CP.

Programme n°2035 : Élaboration des Lois de finances et Suivi de l'Exécution des Dépenses

Pour l'exercice 2026, les crédits alloués à ce programme sont arrêtés à **24 551 762 153** FCFA en AE et en CP.

Par nature économique de dépenses, ces crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **4 524 685 934** FCFA en AE et en CP ;
- Acquisition de biens et services : **3 920 555 862** FCFA en AE et en CP ;
- Transferts courants : **2 142 400 000** FCFA en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **7 034 120 357** FCFA en AE et en CP ;
- Transferts en Capital : **6 930 000 000** de FCFA en AE et en CP.

Programme n°2036 : Gestion comptable et financière de l'État et des autres Organismes publics

Pour l'exercice 2026, les crédits de ce programme sont arrêtés à **11 415 313 705** de FCFA en AE et à **11 365 313 705** de FCFA en CP.

Par nature économique de dépenses, ces différents crédits sont ainsi répartis :

- Dépenses de personnel : **8 165 197 220** FCFA en AE et en CP ;
- Acquisition de biens et services : **1 813 116 485** FCFA en AE et en CP ;
- Transferts courants : **37 000 000** de FCFA en AE et en CP ;

- Investissements exécutés par l'État : **1 400 000 000** de FCFA en AE et **1 350 000 000** de FCFA en CP.

Programme n°2037 : Gestion de la Fiscalité intérieure et du Foncier

Pour l'exercice 2026, les crédits de ce programme sont arrêtés à **53 833 104 104** de FCFA en AE et à **52 947 554 104** de FCFA en CP.

Par nature économique de dépenses, ces différents crédits sont ainsi répartis :

- Dépenses de personnel : **9 554 898 715** FCFA en AE et en CP ;
- Acquisition de biens et services : **1 078 560 003** FCFA en AE et en CP ;
- Transferts courants : **51 770 000** FCFA en AE et en CP ;
- Investissements exécutés par l'État : **43 147 875 386** FCFA en AE et **42 262 325 386** FCFA en CP.

Programme n°2038 : Gestion du Secteur financier

Pour l'exercice 2026, les crédits de ce programme sont arrêtés à **2 576 283 050** de FCFA en AE et en CP.

Par nature économique de dépenses, ces crédits sont répartis comme suit :

- Dépenses de personnel : **506 803 000** FCFA en AE et en CP ;
- Acquisition de biens et services : **419 739 500** FCFA en AE et en CP ;
- Transferts courants : **1 349 740 550** FCFA en AE et en CP ;
- Transferts en Capital : **300 000 000** de FCFA en AE et en CP.

Programme n°3005 : « Gestion du Fonds national de Retraite (FNR) »

Pour l'exercice 2026, les crédits de ce programme sont constitués de Transferts courants arrêtés à **185 000 000 000** de FCFA en AE et en CP.

Programme n°3006 : « Gestion des Prêts et Avances »

Pour l'exercice 2026, les crédits alloués à ce programme sont constitués d'Investissements exécutés par l'État pour un montant de **13 800 000 000** de FCFA en AE et en CP.

Programme n°3007 : « Gestion des Garanties et Avals »

Pour l'exercice 2026, les crédits dudit programme sont composés d'Investissements exécutés par l'État et sont arrêtés à **4 373 000 000** de FCFA en AE et en CP.

Programme n°3009 : Fonds stabilisation

Pour l'exercice 2026, les crédits de ce programme sont des Transferts courants fixés à **18 128 570 000** de FCFA en AE et en CP.

Programme n°3013 : Fonds de Restructuration des Sociétés à Participation publique

Pour l'exercice 2026, les crédits dudit programme sont constitués d'Investissements exécutés par l'État et sont arrêtés à **22 750 000 000** de FCFA en AE et en CP.

Votre Commission des Finances et du Contrôle budgétaire s'est réunie, le vendredi 21 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Chérif Ahmed DICKO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le Projet de budget 2026 du Ministère des Finances et du Budget.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Cheikh DIBA, Ministre des Finances et du Budget et Madame Marie Rose Khady Fatou FAYE, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement, assistés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, le Président a, d'abord, au nom de la Commission, marqué une minute de prière à l'endroit de feu Abdou DIOUF, ancien Directeur général du budget. Il a aussi souhaité la bienvenue aux Ministres ainsi qu'à leurs collaborateurs. Il a ensuite félicité, chaleureusement, le Ministre des Finances et du Budget qui, malgré les charges de travail liées à la gestion de son département, a su s'organiser pour assister effectivement à l'examen des projets de budget des différents ministères sectoriels, avec perspicacité et efficacité. Il a, également, associé à ces félicitations les collaborateurs du Ministre pour leur comportement exemplaire et l'attention toute particulière, accordée aux différentes préoccupations des populations magistralement relayées par les Députés.

Le Président a en outre, remercié les différentes composantes politiques de l'Assemblée nationale pour leur ponctualité, leur assiduité, et a également salué la sérénité et la courtoisie qui ont prévalu tout au long des travaux, ayant permis de tenir un débat de qualité avec le Gouvernement. Il a enfin, donné la parole au Ministre des Finances et du Budget pour présenter le Projet de Budget 2026 de son département.

À l'entame de son propos, le Ministre s'est réjoui de l'accueil chaleureux réservé à lui et à ses collaborateurs. Il s'est dit honoré de se présenter devant la Représentation nationale, pour faire le bilan de

l'année en cours et indiquer les orientations de celle à venir, qui s'inscrivent dans les grandes lignes de la politique économique et sociale définie par le Président de la République.

Après avoir dressé le bilan des principales réalisations au titre de l'exercice budgétaire 2025, le Ministre a décliné les perspectives de son département pour l'année 2026, structurées autour des onze (11) programmes susmentionnés, dont le document de leur présentation détaillée a été partagé avec vos Commissaires.

Intervenant à leur tour, vos Commissaires ont d'abord félicité chaleureusement le Ministre pour sa reconduction à la tête de ce département fort stratégique pour le développement économique du pays. Ils ont également souligné son expertise professionnelle et ont bien apprécié ses qualités humaines, notamment sa disponibilité, sa générosité et sa rigueur empreinte d'une très grande humilité.

Vos commissaires ont ensuite, fait part formulé de leurs préoccupations et suggestions.

D'emblée, ils ont considéré que le budget du ministère est en parfaite cohérence avec les objectifs de modernisation de la gestion publique et de consolidation des finances publiques de l'État. Ainsi, ils ont félicité et encouragé le Ministre pour les réformes engagées notamment le lancement du programme national d'éducation financière, ainsi que pour la dynamique de poursuite de la digitalisation des systèmes financiers.

Relativement à la tenue de nos finances publiques, vos Commissaires ont relevé avec intérêt les performances accomplies dans la mobilisation des ressources, et ont ainsi rendu un vibrant hommage à l'ensemble des services de l'administration financière pour les records réalisés en matière de recouvrement ces dernières années. Ils ont aussi salué le montant attendu du PRES, tout en sollicitant plus d'éclairages sur les différentes catégories de recettes qui en seraient issues.

Vos Commissaires ont de plus préconisé la mobilisation des épargnes de longue durée, notamment celle détenue par la Caisse de dépôt et Consignation (CDC), le Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) et le Fonds national de Retraites (FNR). Ils se sont aussi intéressés aux leviers sur lesquels la hausse des recettes fiscales envisagées serait fondée.

Ils ont en outre interrogé le Ministre sur les raisons de la baisse des crédits du Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative du département.

Par ailleurs, la suppression des valeurs correctionnelles au profit des valeurs transactionnelles en ce qui concerne la taxation de l'huile et du riz a inquiété vos Commissaires qui ont émis des réserves quant à la maîtrise de leurs prix.

Ils ont aussi interpellé le Ministre sur la taxation de l'arachide à l'exportation qui pourrait influencer sur sa compétitivité, tout en l'invitant à mieux protéger le Sénégalais moyen, particulièrement en ce qui concerne la taxation du mobile money.

Des Commissaires se sont intéressés aux réformes du Code général des impôts et de celui des Douanes, tout en interpellant le Ministre sur les limites de ces deux textes.

Relativement à la refonte du Code général des impôts, ils ont également interpellé le Ministre sur l'implication du Fonds de développement de la microfinance, de la Haute autorité du Waqf ainsi que des autres structures qui connaissent des contraintes d'ordre fiscal dans leur déploiement.

Dans l'optique de consolidation budgétaire, vos Commissaires ont demandé, en matière de recettes, une priorisation de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et ont aussi rappelé de leurs vœux à la réduction des dépenses de fonctionnement, particulièrement du train de vie de l'État.

Vos Commissaires ont invité aussi à une interprétation différente de la masse salariale qui, à bien des égards, contribue à la croissance et à l'économie. Ils n'ont pas manqué de noter que malgré la situation économique du pays, les salaires des agents publics continuent d'être versés. Ils ont à cet effet saisi le ministre sur les mécanismes mis en place pour assurer la gestion des ressources.

Sur la même lancée, vos Commissaires ont proposé la création d'une division Finances publiques et langues nationales au sein du Ministère des Finances et du Budget afin de stimuler la culture financière et le civisme fiscal.

Le Ministre a aussi été interpellé sur les différences énormes notées dans les budgets de fonctionnement au niveau des cabinets ministériels.

Sur un autre registre, des Commissaires ont considéré que la remise de documents en support papier, en plus de la version électronique, ne participe pas à un effort de rationalisation des dépenses. Sur ces documents, il a été demandé la mise en cohérence entre la rubrique cadre de performance de la cible plafond de l'endettement communautaire et le taux de pression fiscale. Le Ministre a été, à ce propos, interpellé sur l'actualisation de la Stratégie nationale de Développement (SND) en ce sens que celle-ci limitait le taux de pression fiscale à 22 % entre 2025 et 2029 alors que les projections du ministère des Finances et du Budget sont à 25 %.

Vos Commissaires ont également interpellé le Ministre sur le fondement du remboursement amorcé de la « dette cachée » alors que les dispositions de l'article 4 de la loi organique relative aux lois de finances prévoient qu'aucune recette ne peut être liquidée ou encaissée et qu'aucune dépense ne peut être engagée ou payée, sans autorisation préalable par une loi de finances. Ils ont également demandé les mesures prévues afin que pareille situation ne se reproduise pas en matière d'endettement public.

Dans ce contexte économique marquée par un taux d'endettement élevé, vos Commissaires ont souhaité être informés sur les mesures prévues pour assurer l'amélioration de la soutenabilité budgétaire tout

en maintenant les investissements nécessaires pour stimuler la croissance économique.

Ils ont aussi salué la gestion active de la dette, en montrant leur disponibilité à accompagner l'État dans cette perspective. À ce niveau, ils ont plaidé pour l'implication de la Société civile ; ce qui permettra d'avoir un audit citoyen de la dette.

De plus, il a été suggéré la création d'une structure unique chargée de toutes les questions liées à la dette publique.

Vos Commissaires ont aussi recommandé la mise en place d'une monnaie nationale.

Relativement à l'Action Renforcement des Finances publiques et Transparence, des Commissaires ont interpellé le Ministre sur les réalisations concrètes prévues concernant l'activité de lutte contre la corruption en ce sens que la ligne y relative est dotée d'un montant de 1 milliard 300 millions de FCFA. Ils ont ainsi demandé au Ministre de mieux assainir son département de cette pratique.

En outre, le Ministre a été interpellé sur les résultats de la reddition des comptes depuis l'arrivée des nouvelles autorités, sur la comptabilité patrimoniale et sur l'adhésion de notre pays à l'initiative Bouclier mondial contre les Risques climatiques.

Vos Commissaires ont demandé au Ministre les raisons qui justifient la création d'un nouveau Compte spécial du Trésor (CST) intitulé

Fonds de Restructuration des Sociétés publiques à Participation publique.

Ils ont attiré l'attention du Ministre sur la nécessité de disposer d'un rapport d'évaluation des dépenses fiscales plus récent afin de mieux évaluer leurs impacts budgétaires, économiques et sociaux.

Vos Commissaires ont également demandé au Ministre de mettre à la disposition de l'Assemblée nationale le projet de loi de règlement de la gestion 2023, et ont incité les services de son département à respecter les délais dans la publication des rapports trimestriels d'exécution budgétaire.

Abordant la souveraineté bancaire, ils ont interpellé le Ministre sur les suites données au rachat par l'État d'une banque de la place, en vente. Pour mieux capter l'épargne des Sénégalais, l'ouverture du capital social des sociétés nationales au privé local a aussi été proposée par vos Commissaires. Ils ont, en plus, préconisé la restructuration des sociétés déficitaires.

Sur un autre registre, ils ont demandé des informations sur les moyens mis en place pour lutter contre les flux financiers illicites et sur le volume de travail de la CENTIF.

Concernant les dépenses sociales du PLFI 2026, le Ministre a été interpellé sur les mesures concrètes prévues pour assurer leur bonne exécution.

Vos Commissaires ont également souhaité des éclairages sur les fonds communément appelés « caisse noire » au niveau des institutions publiques, d'autant que leur suppression était prévue dans le Projet politique des nouvelles autorités.

En outre, vos Commissaires ont demandé au Ministre de bien prendre en compte leurs doléances et suggestions dans l'articulation des futurs budgets et ont, à cet effet, suggéré la mise en place d'un cadre de collaboration entre le Ministère et le Parlement.

Ils ont aussi sollicité du Ministre un meilleur accompagnement de son Collègue de l'Intégration Africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, pour particulièrement améliorer le dispositif de délivrance des passeports à nos compatriotes.

Vos Commissaires se sont beaucoup intéressés à la manière dont le PLF 2026 compte traduire concrètement les priorités de la vision stratégique Sénégal-2050 en termes d'infrastructures, de transformation économique et de modernisation administrative, et ont ainsi interpellé le Ministre sur les nouveaux programmes qui incarnent ce changement de paradigme.

Aussi, il a été demandé la reprise des chantiers à l'arrêt notamment dans le secteur des BTP.

Tout en saluant l'initiative de la Diaspora bond, vos Commissaires ont préconisé une meilleure communication afin d'élargir l'assiette lors de l'édition 2026. Ils ont, à cet effet, demandé une implication des députés de la diaspora dans les préparatifs. Ils sont également revenus

sur la proposition de mise en place d'une banque de la diaspora, et ont interpellé le Ministre sur les difficultés liées à sa création. Sur le PLASEPRI, destiné à faciliter le retour des immigrés au pays, vos commissaires ont sollicité une priorisation de ces immigrés.

Ils n'ont pas manqué de plaider pour la dotation d'infrastructures de base et d'une chaloupe à la commune de Gorée, et demandé des exonérations fiscales pour les populations de cette île mémoire.

Vos Commissaires ont, en outre, interpellé le Ministre sur le cadre juridique en matière foncière et domaniale, tout en suggérant son actualisation. Ils ont également souhaité plus d'explications sur la phase 2 du PROMOGEF ainsi que sur le PROCASEF. Ils l'ont aussi interpellé sur l'impôt, le patrimoine non bâti et sur les mesures à prendre pour enrayer la spéculation foncière.

À ce niveau, la problématique de l'exécution du Projet Cadastre et Sécurisation Foncière (PROCASEF) dans le département de Matam a été relevée.

Concernant le Camp militaire, Colonel Geille de Ouakam, restitué dernièrement à notre pays par la France, vos Commissaires ont souhaité connaître les tenants et les aboutissants de son attribution au FONSI.

Sur un autre chapitre, vos Commissaires ont demandé une meilleure prise en compte des préoccupations du monde rural dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Ils ont, en outre, souhaité des éclaircissements sur le montant de 45 milliards de FCFA qui était dédié à la construction des Maisons de la

Jeunesse ainsi que sur les critères utilisés pour l'allocation des montants des dépenses communes.

Enfin, vos Commissaires ont souhaité le plein exercice des prérogatives parlementaires en matière de contrôle de l'exécution du budget.

Reprenant la parole, le Ministre a d'abord salué l'ambiance cordiale dans laquelle s'est globalement déroulé l'examen en Commission des Finances et du Contrôle budgétaire élargie, des projets de budget des différents ministères sectoriels.

Il les a félicités pour la qualité ainsi que la pertinence de leurs contributions, qui sont d'une manière générale structurées autour de la consolidation budgétaire, la rationalisation des dépenses, la mobilisation des ressources, l'endettement et les problématiques d'arbitrage mais surtout de sincérité budgétaire, renseignant dès lors sur la haute compréhension des enjeux par vos Commissaires. Ce qui laisse, selon lui, augurer d'ailleurs des perspectives prometteuses pour notre pays.

Il a, par la même occasion, fait une brève présentation des services de son département, avant de rendre un hommage appuyé à l'ensemble de ses collaborateurs, très persévérants, dont le souci principal est d'apporter des réponses satisfaisantes aux préoccupations légitimes des populations.

Revenant sur la préoccupation de vos Commissaires relatives à la consolidation budgétaire, le Ministre a indiqué que l'audit sur la

gestion des finances publiques par l'IGF, la certification par la Cour des comptes, l'inventaire du cabinet Mazar ainsi que la matrice des mesures de réformes s'inscrivent dans une telle optique. L'objectif d'une telle consolidation est de ramener le déficit budgétaire à 3 % en 2027. En effet, celui-ci était de 12 % en 2024 ; il est estimé à 7, 8 % en 2025 et 5, 37 % en 2026.

Dans le cadre de cette stratégie de consolidation, les recettes occuperont une place centrale, c'est à ce titre, fera-t-il noter, que des réformes majeures seront opérées, notamment la révision en profondeur du Code général des Impôts (CGI) dont les travaux sont d'ailleurs très avancés. Aussi, la mise en place d'une Stratégie de mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) d'une seconde génération qui en serait l'aboutissement devrait permettre le relèvement du niveau de pression fiscale autour de 19 à 20 %.

Mais, au regard du contexte particulier qui prévalait, conjugué aux préoccupations des populations, il y avait lieu, suivant le Ministre, d'accélérer cette stratégie qui a mené à la mise en place d'un Plan de Redressement Économique et Social (PRES). À cet effet, indiquera-t-il, que les mesures de recettes prises au titre du plan d'urgence devraient générer plus de 6 000 milliards de FCFA sur la période 2026-2028. Il a reconnu que cette projection est ambitieuse et que le Gouvernement travaillera à l'atteinte des objectifs escomptés.

Afin de parer à toutes les éventualités, il a été mis en place une sorte de « fonds de précaution » qui garantira l'atteinte de l'objectif fixé en

termes de consolidation budgétaire, et ce, quelles que soient les préoccupations posées dans le cadre du PRES.

Sur l'alignement entre le budget, notamment d'investissement et l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050, le Ministre a fait noter que mis à part les projets d'investissement ayant atteint un certain niveau de réalisation, tous les autres ont fait l'objet d'étude sous la conduite du Premier ministre qui a lui-même arbitré tout le processus.

L'objectif est d'apprécier in fine si les projets en question s'alignent sur la nouvelle vision Sénégal 2050. D'ailleurs, il dira que les budgets ayant enregistré une baisse sont souvent ceux qui sont financés sur ressources extérieures. Suite à la revue du portefeuille d'un projet, si le Gouvernement réalise qu'il n'est pas en phase avec le nouveau cap fixé, il décide tout simplement d'y mettre un terme, a-t-il ajouté. De manière concluante, il a soutenu que l'alignement est quasi parfait en attendant d'inscrire dans le budget d'investissement uniquement les projets de l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050.

Concernant la restructuration des sociétés en difficulté, il a rappelé qu'un fonds de restructuration des sociétés à participation publique avait été inscrit dans la loi de finances rectificative 2025. Dans ce cadre, il a indiqué que le Gouvernement travaillera à adresser toutes les préoccupations liées à la gouvernance, à la viabilité, à l'efficacité, à l'efficience de ces sociétés. De plus, il a informé que son Département travaille sur un cadre de doctrine de gestion de

portefeuille qui est d'ailleurs en phase de finalisation et bientôt, il sera soumis aux autorités pour approbation.

Au titre des mesures prises pour éviter les dérapages, le Ministre a évoqué la redynamisation du Comité National de Dette publique (CNDP) à telle enseigne qu'aucune dette ne puisse être contractée par l'État central ou un Établissement parapublic sans pour autant passer par ladite Structure. À cela s'ajoute la mise en place d'un Système d'Information Intégrée de la Dette (SIID) qui permettra la centralisation de toutes les dettes si bien que les populations pourront être renseignées sur la situation de l'endettement à temps réel. Il en est ainsi de la publication régulière du bulletin des statistiques. D'ailleurs, il a annoncé la publication imminente d'un bulletin spécial sur la dette publique.

Sur le PROMOGEF, le Ministre a rappelé que son objectif est de digitaliser toute la chaîne de gestion du foncier et des applications qui prendront en considération toutes les préoccupations foncières seront bientôt lancées.

S'agissant de la spéculation foncière, il a soutenu qu'elle impacte négativement l'objectif de gestion optimale de l'espace que son département s'est fixé. Néanmoins, il a informé que dans le cadre de la réforme du Code général des Impôts et des Domaines, des mesures spécifiques telles que la taxation des terrains non mis en valeur sont prévues pour décourager de telles pratiques. Il a rassuré que le

Gouvernement accorde une importance capitale à la problématique foncière en raison des conséquences graves, notamment en termes de fragilisation de la cohésion sociale, qui pourraient en découler.

Relativement aux stratégies pour faire face aux engagements de l'État, le Ministre fera noter que les dépenses sont souvent supérieures aux recettes, entraînant ainsi un déficit budgétaire. À cet égard, il soulignera que l'État est appelé à payer une dette qui n'est pas inscrite dans son budget, d'autant plus que la partie relative au remboursement de celle-ci et l'amortissement du capital ne figurent pas dans le budget. C'est souvent des besoins de financement de l'ordre de 6000 milliards de FCFA à mobiliser en dehors des recettes issues des impôts, de la douane et des autres recettes fiscales a-t-il précisé.

Ce qui nécessite une bonne stratégie de mobilisation des ressources, et à ce sujet, tout le cabinet accompagne la Direction Générale de la Comptabilité publique et du Trésor, a-t-il rassuré. Cette dernière élabore un plan de financement en référence aux besoins de financement estimés. N'étant plus en partenariat depuis un an avec le FMI, il était nécessaire, selon le Ministre, que le Sénégal adapte sa stratégie, et c'est ce qui a expliqué d'ailleurs les interventions sur le marché financier régional, notamment avec des APE.

En outre, il a rassuré vos Commissaires sur les risques d'éviction en soulignant que le niveau de saturation n'est pas encore atteint sur le marché régional. Mieux, dira-t-il que d'autres stratégies telles que les « pandas bonds » ont été développées pour accroître ce marché.

Sur la dégradation de la note du Sénégal, il dira que c'est certes préoccupant, mais elle se justifie par la découverte d'une situation plus grave que celle qui est présentée.

Enfin, le Ministre a indiqué que le projet de budget en examen est certes ambitieux, mais il reste dans la trajectoire de consolidation budgétaire.

Satisfaits des réponses apportées par le Ministre, vos Commissaires ont adopté, à la majorité, les différents programmes du projet de budget 2026 du Ministère des Finances et du Budget. Ils vous demandent d'en faire autant, si cela ne soulève de votre part, aucune objection majeure.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

Programmes / titres	Montant en AE	Montant en CP
Programme élaboration des lois de finance et suivi de l'exécution		
Dépenses de personnel	4 524 685 934	4 524 685 934
Acquisition de biens et services	3 920 555 862	3 920 555 862
Transferts courants	2 142 400 000	2 142 400 000
Investissements exécutés par l'Etat	7 034 120 357	7 034 120 357
Transferts en capital	6 930 000 000	6 930 000 000
Total Programme élaboration des lois de finance et suivi de l'exécution	24 551 762 153	24 551 762 153
 Programme Fonds de Restructuration des Sociétés à Participation Publique		

Investissements exécutés par l'Etat	22 750 000 000	22 750 000 000
Total Programme Fonds de Restructuration des Sociétés à Participation Publique	22 750 000 000	22 750 000 000
Programme Fonds stabilisation		
Transferts courants	18 128 570 000	18 128 570 000
Total Programme Fonds stabilisation	18 128 570 000	18 128 570 000
Programme gestion comptable et financière de l'Etat et autres organismes publics		
Dépenses de personnel	8 165 197 220	8 165 197 220
Acquisition de biens et services	1 813 116 485	1 813 116 485
Transferts courants	37 000 000	37 000 000
Investissements exécutés par l'Etat	1 400 000 000	1 350 000 000
Total Programme gestion comptable et financière de l'Etat et autres organismes publics	11 415 313 705	11 365 313 705

**Programme gestion de la
fiscalité intérieure et du
foncier**

Dépenses de personnel	9 554 898 715	9 554 898 715
Acquisition de biens et services	1 078 560 003	1 078 560 003
Transferts courants	51 770 000	51 770 000
Investissements exécutés par l'Etat	43 147 875 386	42 262 325 386
Total Programme gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	53 833 104 104	52 947 554 104

**Programme gestion des
garanties et avals**

Investissements exécutés par l'Etat	4 373 000 000	4 373 000 000
Total Programme gestion des garanties et avals	4 373 000 000	4 373 000 000

**Programme gestion des
prêts et avances**

Investissements exécutés par l'Etat	13 800 000 000	13 800 000 000
Total Programme gestion des prêts et avances	13 800 000 000	13 800 000 000

**Programme gestion du
Fonds national de retraite
(FNR)**

Transferts courants	185 000 000 000	185 000 000 000
Total Programme gestion du Fonds national de retraite (FNR)	185 000 000 000	185 000 000 000
Programme gestion du secteur financier		
Dépenses de personnel	506 803 000	506 803 000
Acquisition de biens et services	419 739 500	419 739 500
Transferts courants	1 349 740 550	1 349 740 550
Transferts en capital	300 000 000	300 000 000
Total Programme gestion du secteur financier	2 576 283 050	2 576 283 050
Programme gestion ressources douanières et protection de l'économie		
Dépenses de personnel	15 114 040 000	15 114 040 000
Acquisition de biens et services	7 582 994 760	7 582 994 760
Transferts courants	8 051 451 316	8 051 451 316

Investissements exécutés par

l'Etat	16 159 000 000	15 683 100 000
Transferts en capital	29 000 000 000	25 000 000 000
Total Programme gestion ressources douanières et protection de l'économie	75 907 486 076	71 431 586 076
Programme pilotage, gestion et coordination du MFB		
Dépenses de personnel	3 945 206 532	3 945 206 532
Acquisition de biens et services	2 216 179 067	2 216 179 067
Transferts courants	253 265 845 813	253 265 845 813
Transferts en capital	10 000 000 000	10 000 000 000
Total Programme pilotage, gestion et coordination du MFB	269 427 231 412	269 427 231 412
Total Dotation Ministère des Finances et du Budget	681 762 750 500	676 351 300 500

